

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** NeemProtect

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** BE2019-0041

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0020591-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

NeemProtect
-------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Trifolio-M GmbH
	Adresse	Dr.-Hans-Wilhelmi-Weg 1 35633 Lahnau Allemagne
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2019-0041	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0020591-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	30/07/2019	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	25/07/2027	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Trifolio-M GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Dr.-Hans-Wilhelmi-Weg 1 35633 Lahnau Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Dr.-Hans-Wilhelmi-Weg 1 35633 Lahnau Allemagne

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	43 - Extrait de margousier
<b>Nom du fabricant</b>	Coromandel International Limited
<b>Adresse du fabricant</b>	Coromandel House - S.P. Road - Secunderabad 500003 Telangana Inde
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Thyagavalli Village, Cuddalore 608 801 Tamil Nadu Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier		Substance active	84696-25-3	283-644-7	3.19

### 2.2. Type de formulation

CE - Concentré émulsionnable
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	
<b>Conseils de prudence</b>	

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

## 4.1 Description de l'utilisation

### Utilisation 1 - Utilisation avec des pulvérisateurs manuels à pompe portatifs - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	NeemProtect est destiné à être utilisé sur des arbres infestés dans des zones publiques.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Lepidoptera: Thaumetopoea processionea-Processionnaire du chêneLarve (premier et deuxième stade de larvaire)
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Utilisation à l'extérieur : sur les chênes infestés dans les zones publiques (p. ex. parcs et jardins publics, espaces verts dans les lieux accessibles au public, terrains de sport accessibles au public, y compris les terrains de golf, les terrains d'écoles et d'écoles maternelles, les aires de jeux, les cimetières et les aires proches des établissements de santé publique) ; sur les voies et les routes publiques et en bordure des forêts proches de zones résidentielles  Objectif de l'utilisation : Protection de la santé humaine
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système Ouvert: traitement par pulvérisation -  <u>Pulvérisation</u> : Pulvérisateurs à pompe portatifs (à moteur ou manuels). L'application se fait sur tout le feuillage des arbres. <u>Technique d'application</u> : À appliquer à partir du sol ou d'une plateforme élévatrice à hauteur de la cime des arbres à traiter à l'aide de pulvérisateurs à pompe manuelle (à moteur ou manuel, p. ex. pulvérisateur porte dos). Veillez à ce que les feuilles soient suffisamment imbibées (également sur la face inférieure des feuilles).
<b>Taux et fréquences d'application</b>	- - -  NeemProtect est un concentré émulsifiable qui est dilué avec de l'eau avant utilisation : 50 à 100 mL de NeemProtect dans 10 à 20 L d'eau (0,5 % de NeemProtect) pour un chêne de taille moyenne.  Nombre d'applications par lieu d' utilisation: une fois par an.  Période d'utilisation: L'application a lieu directement après l'éclosion massive des larves de chenille processionnaire du chêne (au printemps, environ d'avril à mai).

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Bouteille de 1-5 litres (HDPE)  
Jerrycan de 10-25 litres (HDPE)

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

Voir chapitre 5.1

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

1) Le produit ne peut être utilisé que si les mesures de protection suivantes sont appliquées, dans la mesure où elles ne peuvent pas être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles:

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques lors de la manipulation du produit (le titulaire de l'autorisation doit indiquer dans l'information sur le produit quels gants sont appropriés)
- Porter une combinaison de protection imperméable au produit biocide (au moins de type 3 ou 4, EN 14605) pendant l'utilisation du produit (le titulaire de l'autorisation doit indiquer dans l'information sur le produit quelle combinaison est appropriée).

2) Lors de l' application du produit biocide à l'aide de pulvérisateurs manuels, respecter une distance de sécurité d'au moins 20 m par rapport aux eaux de surface.

Voir autres mesures au chapitre 5.2

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir chapitre 5.3

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir chapitre 5.4

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir chapitre 5.5

#### 4.2 Description de l'utilisation

##### Utilisation 2 - Application à l'aide d'un véhicule équipé d'un pulvérisateur (p. ex. pulvérisateur à canon) - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	NeemProtect est destiné à être utilisé sur des arbres infestés dans des zones publiques.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Lepidoptera: Thaumetopoea processionea-Processionnaire du chêneLarve (premier et deuxième stade de larvaire)
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Utilisation à l'extérieur : sur les chênes infestés dans les zones publiques (p. ex. parcs et jardins publics, espaces verts dans les lieux accessibles au public, terrains de sport accessibles au public, y compris les terrains de golf, les terrains d'écoles et d'écoles maternelles, les aires de jeux, les cimetières et les aires proches des établissements de santé publique) ; sur les voies et les routes publiques et en bordure des forêts proches de zones résidentielles  Objectif de l'utilisation : Protection de la santé humaine
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système Ouvert: traitement par pulvérisation -  Pulvérisation: à partir d'un véhicule Description détaillée de la méthode : L'application se fait sur tout le feuillage des arbres.  Technique d'application : Application à l'aide d'un véhicule équipé d'un pulvérisateur (p. ex. pulvérisateur à canon). Veillez à ce que les feuilles soient suffisamment imbibées (egalement sur la face inférieure des feuilles)
<b>Taux et fréquences d'application</b>	- - -  NeemProtect est un concentré émulsifiable qui est dilué avec de l'eau avant utilisation : 50 à 100 mL de NeemProtect dans 10 à 20 L d'eau (0,5 % de NeemProtect) pour un chêne de taille moyenne.  Période d'utilisation: L'application a lieu directement après l'éclosion massive des larves de chenille processionnaire du chêne (au printemps, environ d'avril à mai).

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Bouteille de 1-5 litres (HDPE)  
Jerrycan de 10-25 litres (HDPE)

#### **4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

voir chapitre 5.1

#### **4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Lors de la dispersion du produit biocide à l'aide d'un véhicule équipé d'un pulvérisateur, il convient de respecter une distance de sécurité d'au moins 90 m des eaux de surface.

Voir autres mesures au chapitre 5.2

#### **4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

voir chapitre 5.3

#### **4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

voir chapitre 5.4

#### **4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

voir chapitre 5.5

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

1. Avant chaque utilisation du produit, il convient d'effectuer une analyse risques-avantages et de déterminer si l'utilisation d'alternatives sans biocides (par exemple, retrait mécanique des chenilles et des nids, fermeture temporaire des zones touchées) est souhaitable. En outre, il convient d'examiner s'il y a lieu d'appliquer une combinaison de mesures de lutte mécanique et chimique.

2. Lors du choix de la technique d'application (pulvérisateurs manuels ou véhicule équipé d'un pulvérisateur), il faut toujours tenir compte du fait que l'utilisation de véhicule équipés d'un pulvérisateur est associée à une dérive significativement plus élevée que celle des pulvérisateurs manuels, ce qui entraîne une contamination plus importante de l'environnement aux alentours. En revanche, la pulvérisation à l'aide d'un appareil portatif entraîne une exposition de l'utilisateur nettement plus élevée que la pulvérisation à l'aide d'un véhicule équipés d'un pulvérisateur. C'est pourquoi le choix du pulvérisateur approprié doit toujours tenir compte des aspects susmentionnés.

3. L'application préventive du produit biocide sur la base des données de surveillance mais sans infestation préalablement identifiée n'est pas autorisée.

4. Le produit biocide n'est utilisé qu'après l'éclosion des chenilles de la ponte, mais uniquement pour les chenilles du premier ou deuxième stade larvaire.

5. Le produit biocide ne peut être appliqué qu'une seule fois par an au même endroit.

6. Afin de réduire au minimum la dispersion du produit biocide vers des zones adjacentes non ciblées, il est indispensable d'utiliser un équipement approprié et fiable. La personne responsable de l'application est tenue de s'assurer que l'équipement utilisé est approprié et correctement calibré pour l'utilisation prévue. En outre, au vu de la technique et de l'application, il faut limiter au maximum la dispersion afin d'assurer un dosage correct et d'éviter que le produit n'entre dans des zones non ciblées (en particulier les eaux de surface).

7. Le produit biocide doit être appliqué sur le feuillage des arbres, le traitement d'autres parties des arbres (p. ex. les troncs d'arbres) n'est pas efficace et doit donc être évité.

8. L'application se fait sur tout le feuillage des arbres.

9. Veillez à ce que les feuilles soient suffisamment imbibées (également sur la face inférieure des feuilles).

10. Le réglage de l'équipement (buses, pression de service, volume de pulvérisation, grosseur des gouttelettes, etc.) pour l'application doit être choisi de façon à ce que le produit biocide soit appliqué directement sur la cime des arbres.

11. Le produit biocide ne peut être utilisé que dans les conditions extérieures favorables suivantes:

- La température de l'air pendant la journée doit être d'au moins 15°C pour assurer l'activité alimentaire nécessaire des chenilles.

- Les arbres à traiter doivent avoir un degré de feuillaison d'au moins 60 à 70 % pour garantir un support suffisant pour le produit biocide.

- Afin d'éviter le lessivage du feuillage, le produit biocide ne peut être appliqué que si aucune précipitation n'est à prévoir dans les douze heures suivant l'application.

- Il faut éviter l'application du produit biocide à des vitesses de vent constantes supérieures à 5 m/s.

- Le traitement doit être effectué le matin ou le soir pour permettre à la substance active de pénétrer dans la feuille. Il faut éviter le traitement sous le soleil de midi. Il est préférable d'utiliser le produit dans des conditions nuageuses.

12. L'application doit être documentée de manière compréhensible et conservée pendant une période de 10 ans. Il faut y indiquer au moins le lieu et la date d'application, la technique utilisée et la quantité d'application du produit.

13. L'application dans des zones protégées (Natura 2000 ou zones de protection de la nature) ne peut avoir lieu que dans le respect des dispositions légales applicables.

14. Tout déversement du produit biocide pendant le mélange et le remplissage de la bouillie à pulvériser doit être collecté et éliminé de manière à empêcher sa pénétration dans des zones non ciblées (en particulier les eaux de surface).

## 5.2. Mesures de gestion des risques

1. Pendant l'application et jusqu'à ce que la couche de pulvérisation ait séché, il est interdit de marcher sous les arbres qui ont été traités.
2. Le grand public doit être informé de l'utilisation du produit biocide (par exemple en plaçant des panneaux d'avertissement sur le site pendant et au moins jusqu'au séchage du revêtement pulvérisé).
3. Le produit ne peut pas être utilisé là où il pourrait contaminer des denrées alimentaires, de l'eau et des aliments pur animaux.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

### Consignes de premiers soins

En cas d'exposition ou de doute d'exposition : Consulter un médecin.

### Mesures d'urgence pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser de grandes quantités atteindre les égouts, les eaux libres ou le sol.

En cas d'accident, pomper le produit ou le ramasser avec un liant universel, du sable ou de la sciure de bois, rincer le reste à l'eau et recueillir.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

1. Ne pas laisser les liquides d'application et leurs résidus, le produit et ses résidus ainsi que les liquides de nettoyage et de rinçage pénétrer dans l'eau. Cela s'applique également aux pénétrations indirectes par le réseau d'égouts, les drains de cour et de rue ainsi que les égouts pour eaux de pluie et eaux usées.
2. Élimination conforme aux réglementations officielles et à la directive européenne sur l'élimination des déchets huileux

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

1. Tenir hors de portée des enfants.
2. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
3. Conserver au frais et au sec. Éviter le rayonnement direct du soleil.
4. La période de conservation est de 12 mois

## 6. Autres informations

A partir du 3<sup>e</sup> stade larvaire, les chenilles commencent à développer des poils urticants, ce qui peut poser un risque pour la santé des travailleurs. Comme les poils urticants peuvent rester actifs pendant plusieurs années, il faut s'attendre à ce qu'ils soient également présents à des endroits qui ont été infestés les années précédentes. Il faut donc faire particulièrement attention aux endroits présentant des signes de poils urticants, par exemple là où de vieux nids de chenilles de l'arthropode ciblé sont visibles. Dans ces endroits, le produit ne peut être utilisé qu'après un examen attentif des risques découlant de l'application et des

possibilités de méthodes de lutte alternatives telles que l'extraction mécanique des nids. Dans ces cas, l'équipement de protection suivant doit être porté par mesure de précaution contre les risques pour la santé causés par les poils urticants :

- Porter une combinaison de protection (au moins de type 3 ou 4, EN 14605) pendant l'utilisation du produit,
- chaussures imperméables (p. ex. bottes en caoutchouc)
- Porter des gants chimiques lors de l'utilisation du produit (le matériel du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation sur les informations relatives au produit).
- Protection respiratoire avec masque facial intégral (min. masque intégral avec capuche ou avec filtre P2)

En raison de défauts techniques de l'éditeur de SPC, les points suivants doivent être rajoutés dans cette partie, concernant les chapitres suivants :

2. Composition et formulation du produit:

**Informations sur la substance active:**

Margosa-Extrakt [AflatoxineB1 (composant principale), B2, G1, G2 ≤ 100 µg/kg]

Description:

extrait de margosa des graine d'*Azadirachta indica*, extrait à l'eau et ensuite traité avec des solvants organiques